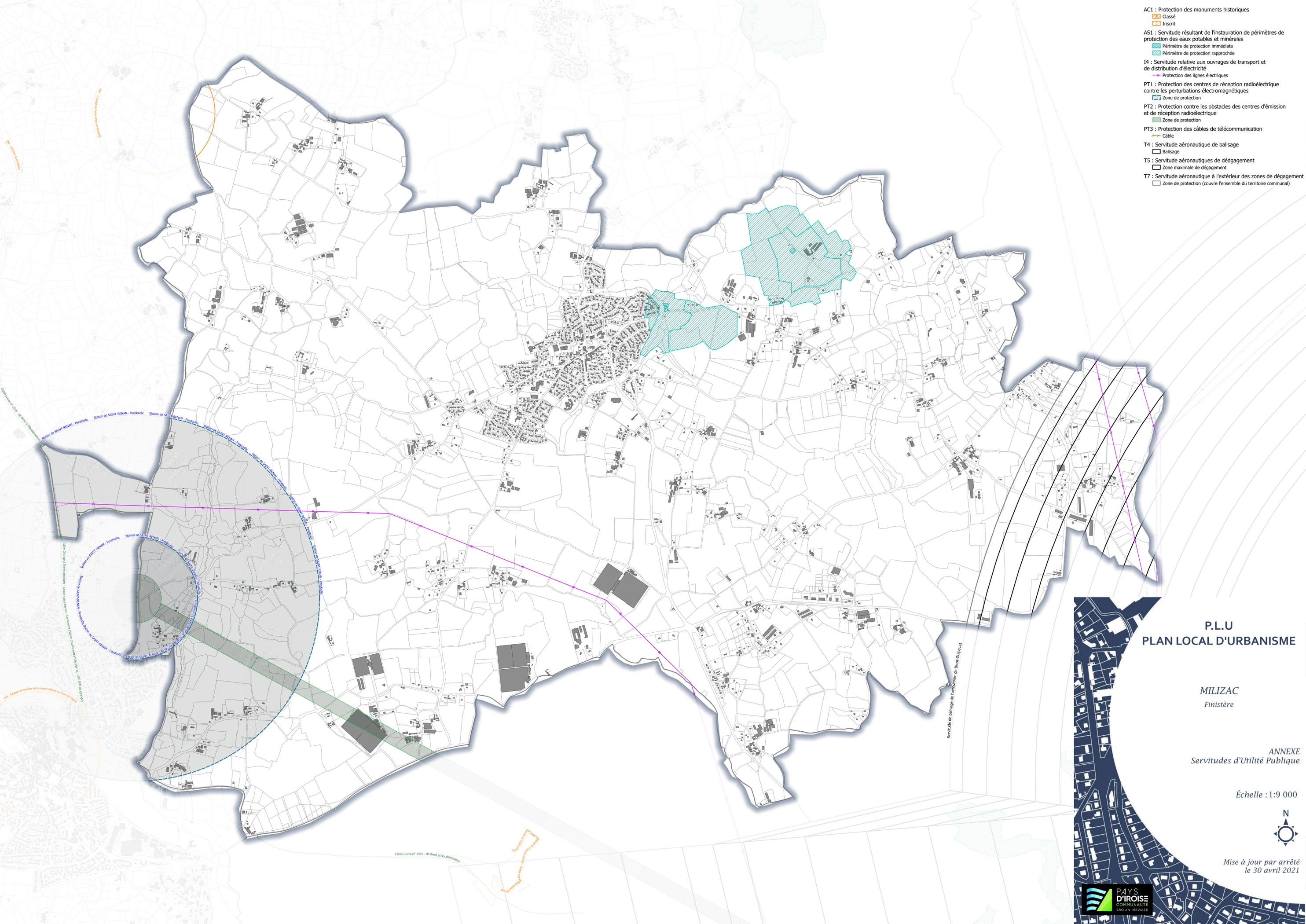


- AC1 : Protection des monuments historiques
 -  Classé
 -  Inscrit
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection immédiate
 -  Périmètre de protection rapprochée
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
 -  Protection des lignes électriques
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 -  Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
 -  Zone de protection
- PT3 : Protection des câbles de télécommunication
 -  Câble
- T4 : Servitude aéronautique de balisage
 -  Balisage
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
 -  Zone maximale de dégagement
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
 -  Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)



**P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME**

MILIZAC
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:9 000



Mise à jour par arrêté
le 30 avril 2021

